

THÈME 20

EL ÁREA DE LENGUAS EXTRANJERAS EN EL CURRÍCULO. CRITERIOS A REFLEJAR EN EL PROYECTO EDUCATIVO DE CENTRO Y EL PROYECTO CURRICULAR DE CENTRO.

0. Introducció

1. La section langues étrangères dans les directives ministérielles et des autorités éducatives autonomiques.

2. Critères à refléter dans le projet éducatif de l'établissement scolaire (PEC -Projet d'établissement scolaire ; PCC – Projet d'enseignement) .

3. Conclusion.

4. Bibliographie.

www.e-ducalia.com

Los derechos de edición están reservados a favor de www.e-ducalia.com. Prohibida la reproducción total o parcial sin permiso escrito del editor.

0. INTRODUCTION

Le Currículum (organisation et programmation) est constitué de plusieurs étapes de préparation. La première, la plus générale, prend comme appui le cadre légal représenté par la Constitution et les lois. C'est le Diseño Curricular Base (DCB) décidé par l'Administration éducative (**Ministère de l'éducation et Autonomies**) qui en est le moteur. Le DCB prend comme point de départ les décrets royaux établissant les enseignements élémentaires pour chacune des étapes: la LOE *LOI ORGANIQUE 2/2006, de 3 de mai, d'éducation. 4 mai 2006 BOE núm. 106*, le Royal Décret 1513/2006, de 7 de décembre, publié le vendredi 8 de décembre 2006 BOE núm. 293 ainsi que l'ordre ECI/2211/2007, de 12 de juillet par lesquels s'établissent les orientations éducatives pour l'école primaire à niveau national.

Les thèmes allant du numéro 20 au numéro 23 compris abordent du plus général au plus spécifique les orientations, principes et valeurs qui déterminent « les compétences, les objectifs, contenus, méthodes et critères d'évaluation pour chacun des niveaux, étapes, cycles pour l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire.

Plusieurs niveaux de réflexion, allant du plus théorique au plus pratique, contribuent à la réalisation d'un cours de langue étrangère. Plusieurs étapes se suivent. La première étape de réflexion se situe au niveau européen. C'est le Conseil de l'Europe qui en est le moteur. A un second stade se trouve chaque état européen, ici l'état espagnol, décidant des grandes lignes concernant l'enseignement /apprentissage des langues (LOE). A l'intérieur de l'état espagnol, chaque région propose ensuite sa vision et ses réflexions à travers ses directives (citez les décrets de chaque autonomie). Chaque centre donne sa programmation, les établissements analyseront les blocs de contenus et dégageront des séquences. puis chaque équipe éducative par cycle ou domaine de matières et la planification faite par chaque professeur pour son groupe classe constitueront les deux phases du troisième niveau de préparation du Currículum. Cette chaîne se termine donc par l'application concrète et pratique de tous les principes et toutes les directives données en amont.

1 .LA SECTION LANGUES ÉTRANGÈRES DANS LES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET RÉGIONALES.

Les orientations pour l'organisation du système éducatif en Espagne se trouvent donc dans la LOE *LOI ORGANIQUE 2/2006, de 3 de mai, d'éducation. 4 mai 2006 BOE núm. 106,* le Royal Décret 1513/2006, de 7 de décembre, publié le vendredi 8 de décembre 2006 BOE núm. 293 ainsi que l'ordre ECI/2211/2007, de 12 de juillet qui établissent les orientations éducatives pour l'école primaire et chaque région propose ensuite sa vision et ses réflexions à travers ses directives (citez les décrets de chaque autonomie.)

1.1 LES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES ET AUTONOMIQUES

Le gouvernement de la région deétablit des directives pour sa région, en accord avec les enseignements minimaux cités par le Décret royal 1513/2006, de 7 de décembre, publié le vendredi 8 de décembre 2006 BOE núm. 293 ainsi que l'ordre ECI/2211/2007, de 12 de juillet qui établissent les orientations éducatives pour l'école primaire. Ce décret se veut le développement, pour l'école primaire, des directives données par La Loi Organique 2/2006, de 3 de mai, d'Education. Il intègre ce qui a été établi dans le décret 1513/2006 c'est -à dire les enseignements élémentaires correspondant à l'école Primaire.

Les directives données par le décret déterminent :

Les Compétences essentielles à acquérir à l'enseignement primaire.

-les objectifs généraux

-les contenus,

-les critères d'évaluation.

Il s'agit de directives ouvertes et flexibles, par conséquent le professorat se chargera de les concrétiser ensuite.

1.1.1 Compétences essentielles à acquérir à l'enseignement primaire

La *LOI ORGANIQUE 2/2006, de 3 de mai, d'éducation. 4 mai 2006 BOE núm. 106* définit les compétences essentielles à acquérir à l'enseignement primaire .Le contact avec une culture et une langue étrangère permet de renforcer celles-ci en ce qui concerne :

1. Compétence en communication linguistique.

Des savoir-faire de compétence linguistique : Compréhension auditive, expression orale, reconnaissance de l'écrit, animation à la lecture et à l'écriture

Des savoir-faire de notions et fonctions langagières Le développement cognitif des élèves dont la condition indispensable est une structuration linguistique riche et solide

2. Compétence mathématique. Même si ce n'est pas la priorité on apprend les nombres et les chiffres et on en a besoin pour en parler.

3. Compétence en connaissances et interaction avec le monde

Le domaine culturel : des connaissances générales ayant trait à la géographie du pays dont ils étudient la langue et à la vie quotidienne dans ce pays.

4. Compétence à exploiter les technologies de l'information et de la communication :

- Utiliser les technologies appropriées
- Tirer profit de l'utilisation de la technologie
- Production sur un support multimédia
- Communications par l'internet
- Connaissance générale du domaine informatique

5. Compétence sociale et citoyenne

Un ensemble de comportements et d'aptitudes générales tels que la capacité d'écoute, la capacité de rétention mémorielle l'aptitude à insérer le sens d'éléments inconnus à partir d'un sens global, capacité de verbalisation grâce à l'habitude prise par l'élève d'un comportement actif vis-à-vis l'apprentissage de la langue étrangère,

Le développement du processus de socialisation et la reconnaissance de notre propre identité personnelle et sociale.

6. Compétence culturelle et artistique

Le domaine culturel : des connaissances générales ayant trait à l'art , à la littérature du pays dont ils étudient la langue,

Le renforcement de l'éducation en valeurs concernant entre autres l'appréciation de la langue étrangère et des langues en général en tant qu'un moyen de communication et d'entente avec des personnes qui appartiennent à des cultures différentes à la leur en évitant toute sorte de discrimination et de stéréotypes linguistiques et culturelles.

7. Compétence pour apprendre à apprendre.

L'acquisition d'une plus grande responsabilité dans leur propre apprentissage afin que de cette manière ils « apprennent à apprendre » les langues et à transférer les capacités mises en œuvre à d'autres apprentissages

8. Autonomie et initiative personnelle

Un ensemble de comportements et d'aptitudes générales tels que la capacité d'écoute, la capacité de rétention mémorielle l'aptitude à insérer le sens d'éléments inconnus à partir d'un sens global, la capacité de verbalisation grâce à l'habitude prise par l'élève d'un comportement actif et autonome vis-à-vis l'apprentissage de la langue étrangère

1.1.2.-LES OBJECTIFSGÉNÉRAUX

-Les objectifs sont évoqués dans l'article 3 du Royal Décret 1513/2006, de 7 de décembre, publié le vendredi 8 de décembre 2006 BOE núm. 293. Ce sont des objectifs généraux qui se centrent sur les capacités que devront développer les élèves tout au long de l'étape .Elles sont de type cognitif, affectif, moteur, de relation interpersonnelle , d'insertion et d'agissement socio culturel.

Objectifs généraux de Primaire

L'Éducation primaire contribuera à développer chez les enfants les capacités qui leur permettent:

- a) Connaître et apprécier les valeurs et les règles de convivialité, les utiliser, se préparer pour l'exercice actif de la citoyenneté et respecter les droits humains ainsi que la pluralité de la société démocratique.
- b) Développer des habitudes de discipline, d'étude et de travail individuel et en groupe ainsi que l'esprit d'initiative et la confiance en soi-même, la participation , le sens critique , la démarche personnelle et la curiosité, l'intérêt et la créativité dans l'apprentissage
- c) Acquérir des habilités pour prévoir et résoudre des conflits de façon pacifique qui leur permettent se débrouiller en milieu scolaire, familial et social.
- d) Connaître, apprécier et respecter les différences culturelles, l'égalité des droits et des possibilités de toutes les personnes en dehors de leur sexe en rejetant toute sorte de discrimination aux handicapés.
- e) Connaître et utiliser de façon correcte la langue castillane et la langue de l'autonomie et développer des habitudes de lecture.
- f) Acquérir au moins en une langue étrangère la compétence communicative élémentaire qui permette que l'élève s'exprime et comprenne des messages simples et puisse se débrouiller dans des situations quotidiennes.
- g) Développer les compétences mathématiques essentielles, s'initier à la résolution de problèmes qui exigent la réalisation d'opérations de calcul, de géométrie etc. et les applique dans des situations quotidiennes.

- h) Connaître et apprécier l'environnement naturel, social et culturel en contribuant à sa conservation et à son amélioration.
- i) S'initier aux habilités basiques d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. pour acquérir un esprit critique vis à vis les messages qu'ils reçoivent ou produisent.
- j) Utiliser des représentations et expressions artistiques différentes et s'initier dans la construction de propositions visuelles.
- k) Apprécier l'hygiène et la santé, accepter le propre corps et celui des autres en respectant les différences ainsi que les conséquences bénéfiques pour la santé de l'exercice physique, en incorporant la pratique du sport comme moyen de favoriser le développement personnel et social.
- l) Connaître et apprécier les animaux les plus proches à l'être humain et adopter des habitudes comportements en rapport avec le soin des êtres vivants et l'environnement en contribuant à sa conservation et à son amélioration.
- m) Développer des attitudes qui favorisent la convivialité en évitant la violence en milieu scolaire, familial et social. Et apprécier et respecter l'égalité des droits et des possibilités de toutes les personnes en dehors de leur sexe en rejetant toute sorte de discrimination.
- n) Développer l'éducation piétonnière et des attitudes de respect qui favorisent la prévention d'accidents de circulation. - Les objectifs éducatifs généraux

Justification de la présence des langues étrangères

L'accent est mis dans l'introduction sur les principes, les finalités, l'organisation du système éducatif et le curriculum. On y souligne le rôle important que jouent les langues étrangères dans une Europe où les contacts fréquents et nombreux entre pays sont monnaie courante. Plus qu'enseigner une langue étrangère, il s'agit d'enseigner à communiquer grâce à celle-ci. Les élèves doivent acquérir une compétence communicative. Celle-ci se compose de plusieurs sous-compétences que le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues évoque en détails. Il s'agit des sous-compétences grammaticale, discursive, stratégique, socio culturelle.

Les processus de réception et production doivent être utilisés, qu'il s'agisse de la compréhension écrite et orale ou de l'expression écrite et orale.

La langue est le reflet de la culture. On préconise de mettre en valeur les aspects culturels correspondant à la langue étrangère car ils permettront aux élèves de connaître d'autres visions de la réalité et de relativiser la leur. En ce qui concerne la contribution des langues à la réalisation des objectifs éducatifs généraux, le décret ajoute que l'apprentissage d'une langue étrangère contribuera à :

- développer le processus de socialisation et
- favorisera la reconnaissance de notre propre identité personnelle et sociale.
- Il contribuera aussi au développement cognitif des élèves dont la condition indispensable est une structuration linguistique riche et solide et il donnera les capacités aux apprenants d'acquérir une plus grande responsabilité dans leur propre apprentissage afin que de cette manière ils « apprennent à apprendre » les langues et de transférer les capacités mises en œuvre à d'autres apprentissages ».
- Il donne la capacité de transférer la compétence communicative d'une langue à l'autre.

Quant à la reconnaissance de sa propre identité, il est ajouté qu'apprendre des langues permet de mieux comprendre notre propre langue et nos racines.

- Le décret de précise que l'acquisition de la compétence communicative dans la langue étrangère supposera de donner la préférence à la dimension instrumentale.

Il faudra planifier des activités en groupes qui favorisent la construction progressive de la compétence communicative.

-Est évoqué le JEU comme moyen de communication privilégié. Les activités pourront donc être ludiques tout en faisant attention de ne pas tomber dans la vulgarisation.

Il faudra développer la capacité de « parler de choses » et « faire des choses » en relation avec les contenus de la programmation à travers des situations envisagées en contexte et de manière

globale. Il est conseillé de développer en premier lieu les habiletés interactives orales de la langue étrangère et d'incorporer petit à petit la langue écrite une fois que seront surmontées les difficultés les plus manifestes relatives au processus de lecture -écriture dans la /les langue (s) de la région.

Capacités à développer chez les élèves, à l'école primaire

- acquérir des concepts, connaissances mais aussi
- connaître des procédés, les variétés du « savoir faire » théorique ou pratique
- acquérir des attitudes concernant les normes, les valeurs

L'école primaire doit contribuer fondamentalement :

- au développement des capacités de communication
- au développement de la pensée logique
- à la connaissance de l'entourage naturel et socio culturel.

Les éducateurs viseront pour les élèves l'autonomie, la socialisation et l'acquisition d'outils.

Développer

- **l'autonomie** est une des finalités essentielles de l'école primaire.

Ces apprentissages de base permettront aux enfants d'atteindre une compétence communicative.

- la **compréhension de textes oraux et écrits simples** en rapport avec des objets, situations et événements proches et connus, en utilisant les informations autant globales que spécifiques, transmises par ces textes à des fins précises.
- **L'utilisation à l'oral de la langue étrangère** pour communiquer avec le reste du groupe -classe dans les activités habituelles de la classe et dans des situations de communication créées dans ce but, en respectant les normes élémentaires de la communication interpersonnelle et en adoptant une attitude respectueuse vis-à-vis des apports d'autrui.
- **Utilisation des ressources expressives non linguistiques** (gestes, position du corps, sons divers, dessins, etc.) dans le but d'essayer de comprendre et de se faire comprendre lors de la pratique de la langue étrangère.
- Mise en relation du signifié, de la **prononciation** et de la **représentation graphique** des mots et phrases simples de la langue étrangère, et reconnaissance des **aspects sonores, rythmiques, de l'intonation** caractéristiques de celle-ci.
- **Compréhension en lecture de textes courts et simples** (...)
- **Production de textes écrits, courts et simples** portant sur des sujets familiers, en respectant les règles élémentaires du code écrit.
- **Réflexion** sur le fonctionnement et les aspects concernant la **forme de la langue** pour faciliter l'acquisition du code dans le cadre des activités communicatives.
- Utilisation, dans l'apprentissage de la langue étrangère, des connaissances et expériences préalables acquises par l'utilisation et l'étude des langues, en développant progressivement les stratégies d'apprentissage autonome.
- Compréhension et utilisation des conventions linguistiques et non linguistiques utilisées par les locuteurs de la langue étrangère dans des situations habituelles d'interaction sociale (...)
- Reconnaissance et appréciation de la valeur communicative des langues étrangères ainsi que la capacité personnelle d'apprendre à s'en servir en manifestant une attitude positive de compréhension et de respect envers d'autres langues, leurs locuteurs et leur culture.
- Développement de façon progressive d'une sensibilité critique qui permette de mettre en évidence les stéréotypes liés au sexe, à la classe, à la race (...)

- **Ce qu'en dit le CECRL** : Objectifs du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues :

Le niveau à obtenir à la fin de l'étape de Primaire est le niveau A1 (débutant) dont les

objectifs sont les suivants :

	Ecouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	Ecrire
A1	comprendre des mots familiers et des expressions très courantes	comprendre des mots familiers, ainsi que des phrases très simples, par exemple des annonces, des affiches ou des catalogues	communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à aider à formuler ce que l'on essaie de dire. Poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont on a immédiatement besoin. Répondre à de telles questions	utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire son lieu d'habitation et les gens que l'on connaît	écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Remplir un questionnaire, par exemple, inscrire son nom, sa nationalité et son adresse sur une fiche d'hôtel

Le Cadre Européen Commun de Référence dit que « la **nature et la hiérarchie des objectifs** sur lesquels se focalise l'apprentissage d'une langue peuvent grandement varier selon les contextes, les publics et les niveaux » et ajoute que « les débats autour de l'enseignement des langues étrangères **à l'école élémentaire** le montrent bien, qui mettent en évidence, à l'intérieur d'un même pays ou d'une même région, de grandes fluctuations et divergences dans la définition même des finalités premières et nécessairement « partielles » données à cet enseignement. »

Que doivent faire les élèves ?

« -Apprendre quelques solides rudiments du système linguistique étranger (composante linguistique) ?

- Développer une conscience linguistique ? Des habiletés ? Des façons d'être ?
- Se décentrer par rapport à leur langue et à leur culture maternelles ou se conforter dans celles-ci ?
- Prendre confiance en se découvrant et en s'affirmant capable d'apprendre une langue autre ?
- Apprendre à apprendre ?
- Mettre en place une capacité minimale de compréhension de l'oral ?
- Jouer avec la langue étrangère et l'appivoiser (notamment dans certaines de ses caractéristiques phonétiques ou rythmiques) à travers comptines et chansons ? -Acquérir des

connaissances autres ou pratiquer des activités scolaires autres (musique, éducation physique, etc.) par le médium de la langue étrangère ?

Le Cadre suggère qu'on ne doit pas écarter la combinaison de plusieurs objectifs « mais l'important est bien ici de marquer que, dans la construction d'un curriculum, la sélection et la pondération des objectifs, des contenus, des mises en ordre, des modes d'évaluation, sont étroitement dépendantes de l'analyse qui a pu être faite pour chacune des dimensions distinguées ».

CAMPS (1998) affirme que " les objectifs sont toujours une option". Cependant, les objectifs déterminent le contenu et l'organisation des connaissances, les processus et les attitudes et supposent que l'on a opéré une sélection qui écarte des aspects .

Selon STERN, il y a **trois niveaux de présentation des objectifs**.

Au premier niveau , l'objectif d'apprentissage d'une langue est exprimé de manière générale (exemple être capable d'utiliser la langue étrangère avec fluidité »), au second niveau , la précision est plus grande (utiliser la langue étrangère pour pouvoir parler avec fluidité dans une situation déterminée avec des interlocuteurs déterminés ») et enfin , on affine au troisième niveau lorsque l'on fixe comme objectif d' « utiliser la fonction communicative X dans une situation déterminée avec des interlocuteurs déterminés ».

Niveau national et autonome : Objectifs de l'enseignement des langues étrangères :

Le décret concernant les langues étrangères (Annexes) à l'école primaire d'accord avec évoque dans son introduction le fait Royal Décret 1513/2006, de 7 de décembre, publié le vendredi 8 de décembre 2006 BOE núm. 29 évoque dans son introduction le fait que la présence des langues étrangères dans les programmes dès très tôt et tout au long du cursus de l'éducation obligatoire se justifie autant pour des **raisons sociales** que par le besoin de contribuer à l'accomplissement des **objectifs éducatifs généraux**-

La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est une condition nécessaire pour faciliter l'entente interculturelle dans un monde de plus en plus ouvert vers des relations internationales de tout genre .Par ailleurs, le développement de la capacité à communiquer dans d'autres langues permettra d'élargir le champ des relations interpersonnelles, obtenir des informations et les utiliser à des fins diverses (études ultérieures, professionnelles, intérêts esthétiques, de loisir..)

En ce qui concerne les autorités éducatives del'enseignement des langues étrangères à l'école primaire aura comme objectif de contribuer à développer chez les élèves les capacités suivantes

1. Écouter et **comprendre des messages en interactions verbales** en rapport avec des situations et évènements proches et connus, en utilisant les informations transmises pour la réalisation de tâches.
2. **Utiliser à l'oral la langue étrangère** pour communiquer avec le reste du groupe -classe dans les activités habituelles de la classe et dans des situations de communication créées dans ce but, en respectant les normes élémentaires de la communication interpersonnelle et en adoptant une attitude respectueuse vis-à-vis des apports d'autrui
3. Écrire des textes simples avec des fins diverses en utilisant des ressources adéquates sur des sujets

traités en classà l'aide de modèles.

4. Lire de façon compréhensive des textes divers d'un niveau adapté aux capacités et aux intérêts des étudiants avec des buts précis.

5. Utiliser des stratégies d'apprentissage et tous les moyens à leur portée,les nouvelles technologies de l'information et de la communication y compris ,

pour obtenir l'information et se communiquer en LE..

6 .Apprécier la langue étrangère et les langues en général en tant qu'un moyen de communication et d'entente avec des personnes qui appartiennent à des cultures différentes à la leur et comme un outil d'apprentissage de divers contenus

7. Montrer une attitude réceptive et d'auto - confiance envers la capacité d'apprentissage et l'utilisation de la langue étrangère.

8. Utiliser, dans l'apprentissage de la langue étrangère, des connaissances et expériences préalables acquises par l'utilisation et l'étude d'autres langues en développant progressivement les stratégies d'apprentissage autonome.

9. Identifier des aspects phonétiques, de rythme, accent et intonation ainsi que des structures linguistiques et les aspects lexicaux de la langue française dans de vrais contextes de communication.

-Ces objectifs propres aux langues rejoignent bien évidemment les objectifs relatifs à l'école primaire en général :

Capacités à développer chez les élèves, à l'école primaire

-acquérir des concepts, connaissances mais aussi

- connaître des procédés, les variétés du « savoir faire » théorique ou pratique

- acquérir des attitudes concernant les normes, les valeurs

L'école primaire doit contribuer fondamentalement :

- au développement des capacités de communication

- au développement de la pensée logique

- à la connaissance de l'entourage naturel et socio culturel.

Les éducateurs viseront pour les élèves l'autonomie, la socialisation et l'acquisition d'outils. Développer l'autonomie est une des finalités essentielles de l'école primaire. Ces apprentissages de base permettront aux enfants d'atteindre une compétence communicative.

1.1.3.- LES CONTENUS

En dehors des contenus purement linguistiques, on trouve notamment des contenus en relation avec les aspects sociaux, culturels, relatifs à la civilisation, liés à la langue étrangère.

De plus, la théorie de l'apprentissage en général et de la langue étrangère en particulier amène à prendre en considération un domaine qui aura comme mission de développer la capacité d' « apprendre à apprendre » et par conséquent l'autonomie dans l'apprentissage linguistique. Que disent les directives à ce sujet ?

L'annexe II sur les langues étrangères à l'école primaire du Royal Décret 1513/2006, de 7 de décembre, publié le vendredi 8 de décembre 2006 BOE núm. 293 intitulé «Contenus» évoque 4 blocs qui sont groupés autour de trois axes se rapportant au processus d'enseignement – apprentissage :

- Les habilités linguistiques: Réception et production
- Les éléments constituant le système linguistique et leur fonctionnement
- La dimension sociale et culturelle de la langue étrangère.

Les contenus sont donc regroupés par blocs énumérant les contenus qui doivent être travaillés tout au long de l'étape. Ces blocs ne sont pas des unités thématiques

BLOC 1 : ÉCOUTER, PARLER, DIALOGUER

Le bloc 1 acquiert à l'école primaire une grande importance. La présence limitée de la LE dans le contexte social limite le modèle scolaire linguistique à la seule source de connaissance et apprentissage Les discours de la classe sont au même temps instruments et objectifs d'apprentissages voilà pourquoi le curriculum atteint la connaissance des éléments linguistiques et la capacité d'emploi pour la communication Le modèle linguistique doit montrer la variété

phonétique et prosodique des francophones moyennant l'utilisation de diverses sources d'information et de matériels de référence tels que les moyens audiovisuels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication

LE: **BLOC 2: LIRE ET ÉCRIRE** atteint la compétence discursive à l'écrit Les textes écrits exigent l'utilisation de stratégies pour la compréhension de la lecture, pour le repérage de l'information la plus importante, et pour la déduction du signifié des mots et des expressions inconnues par les élèves. ainsi que pour la composition de textes de différents types et thèmes en rapport aux expériences proches aux élèves L'utilisation des modèles fournis par les technologies de l'information et de la communication. ainsi que l'emploi de dictionnaires permettront à l'élève la production progressive de textes plus riches en ce qui concerne le vocabulaire, les structures linguistiques et les règles basiques pour doit capable communication écrite.

Les contenus du bloc 3 se réfèrent à la connaissance de la langue et à la réflexion sur l'apprentissage

BLOC 3. a. CONNAISSANCE DE LA LANGUE

b. Réflexion sur l'apprentissage

Le point de départ sera la situation d'apprentissage permettant de développer chez les élèves des habilités cognitives ainsi que des habiletés pour l'acquisition des normes linguistiques et une attitude réceptive et d'auto - confiance envers la capacité d'apprentissage et l'utilisation de la langue étrangère

a.CONNAISSANCE DE LA LANGUE

1. Reconnaissance et production progressive des éléments phonologiques dans la communication orale.
2. Acquisition du lexique nécessaire dans des situations de communications simples.
3. Reconnaissance des structures linguistiques élémentaires et leur emploi progressif.
4. Association de graphie, prononciation et signifié à partir des mots, phrases travaillées à l'oral et à l'écrit (chansons, poèmes..).

5 .Intérêt par l'utilisation de la langue étrangère dans de différents situations de communication orales et écrites.

b. Réflexion sur l'apprentissage

1. Consolidation de l'usage de stratégies d'apprentissage : organisation du travail individuellement, en petit et grand groupe , organisation des matériels de la classe et individuels, indications des activités préférées , coopération et demande d'aide , acquisition et usage de la compétence morphosyntaxique .
2. Réflexion sur le propre apprentissage , l'organisation et le développement du travail sur l'apprentissage personnel et les procédés d'évaluation, autoévaluation et en groupe des processus et des productions orales et écrites.

3. Confiance à la capacité d'apprentissage pour apprendre une langue étrangère , développement des stratégies d'auto correction ,acceptation de l'erreur comme une partie du processus et attitude positive pour le remonter.
4. Utilisation de ressources pour l'apprentissage tels que moyens graphiques e consultation, dictionnaires, livres de consultation, bibliothèques et les technologies de l'information et de la communication.
5. Appréciation du travail et de l'apprentissage coopératif et de la langue étrangère en tant qu'instrument de communication

Bloc 4. ASPECTS SOCIO-CULTURELS ET CONSCIENCE INTERCULTURELLE

- Les contenus correspondants au dernier bloc(4) sont
 1. .Reconnaissance des référents culturels qui apparaissent dans les documents authentiques des habitudes quotidiennes et usage des formes de relation sociale propres du pays où l'on parle la langue. . Reconnaissance et utilisation des normes sociales qui accompagnent ou régissent la réalisation des actes langagiers et conditionnent la communication, comme des gestes, manières, usages et habitudes idiomatiques
 2. Attitude réceptive et de valorisation positive envers les personnes qui parlent une autre langue et qui ont une culture diverse à la propre

Comparaison des réalités culturelles représentées par les langues maternelles et la langue étrangère pour les considérer de façon critique et distanciée. reconnaissance des réalités de l'organisation sociale qui ont des incidences sur les faits de langue (organisation des horaires, formules de salut..), Sensibilité et attitude critique vis-à-vis des stéréotypes sexistes et sociaux, connaissance de certains stéréotypes sociaux/ collectifs qui sont des référents faciles à interpréter pour les membres d'une culture déterminée, mais qui peuvent donner lieu à des connotations inconnues et incompréhensibles pour les membres d'une autre culture, accès à certaines configurations sociales, à des personnages appartenant à la culture traditionnelle, qui peuvent être présents dans des situations de différents types.

3- Intérêt pour connaître des information sur des gens et des, des cultures étrangères et pour établir des contact. à travers de différents moyens et surtout à travers les nouvelles technologies de la communication

4.-Valorisation de la langue étrangère et des langues en général en tant que moyen de communication avec des amis d'autres pays et comme moyen d'accès aux informations et en tant qu'instrument de connaissance d'autres cultures et façons de vivre différentes et enrichissantes. Développement d'une attitude de tolérance et de respect envers les valeurs et les normes représentées par la langue étrangère

___ L'enseignement des langues a une mission qui, finalement, va bien au-delà du domaine purement linguistique car il est au service d'une mission éducative plus large qui consiste à développer l'esprit critique et promouvoir la compréhension des différences culturelles pour une meilleure entente entre les peuples.

1.1.4-CRITÈRES d'ÉVALUATION

-Les directives se terminent par le chapitre «Critères d'évaluation» Chaque niveau définit les critères d'après les objectifs marqués. **Important pour la Programmation**
Les critères d'évaluation ne doivent pas être considérés comme des paramètres fixes mais comme des critères d'orientation.

Il faudra compléter et élargir les critères d'évaluation afin qu'ils s'adaptent au découpage par séquences des contenus, en prenant en compte les caractéristiques de l'établissement scolaire et des élèves.

-Concernant les critères énumérés par le Ministère, on évoque l'aspect phonétique et prosodique de la langue. Il faudra évaluer si les élèves savent reconnaître et utiliser le **système phonologique** de la langue étrangère.

Un autre critère cité par le MEC se réfère à la capacité de **compréhension globale de messages à l'oral** en s'aidant de divers procédés parmi lesquels on retient les éléments extralinguistiques. Le suivant critère porte sur l'évaluation de **la capacité à chercher des informations** précises, les extraire de textes à l'oral au vocabulaire simple et abondant des sujets faisant partie des préoccupations des élèves.

Savoir exprimer des besoins élémentaires en posant des questions, en demandant de l'aide, en demandant une permission ou quelque chose constitue le quatrième critère.

-**Savoir choisir et utiliser les normes socio communicatives** vues en cours pour participer à des interactions simulées, la **capacité de deviner** le sens global ou capter une information spécifique de **textes écrits** authentiques grâce au contexte (linguistique, visuel, graphique..).

- Les derniers évoquent la capacité de **produire des textes écrits courts** respectant les caractéristiques du code écrit, même s'ils comportent des erreurs ainsi que la capacité de **comprendre globalement** un texte simple authentique que l'on lit en s'aidant de diverses stratégies et enfin la capacité de saisir les informations relatives à des aspects socioculturels significatifs.

- Les réflexions du Cadre européen Commun sur la construction curriculaire.

Le Chapitre 8 du « CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES : apprentissage, enseignement, évaluation », document conçu par le Conseil de l'Europe en 2001 examine les **principes de la construction curriculaire..**

Voici ce qui est dit :

« **Trois orientations majeures** peuvent commander une réflexion d'ordre curriculaire

- La première est que la réflexion sur le curriculum doit s'inscrire à l'intérieur d'une visée générale de promotion de la diversification linguistique. Ce qui implique que l'enseignement/apprentissage d'une langue soit aussi pensé en relation à ce que le système de formation prévoit pour d'autres langues et à ce que peuvent être, dans le temps, les trajectoires des apprenants dans leur construction d'une compétence diversifiée en langues.

- **La deuxième** est que cette diversification n'est possible, notamment dans le cadre scolaire, que si on s'interroge sur le rapport coût/efficacité du système de manière à éviter les redondances et à encourager, au contraire, les économies d'échelle et les transferts de capacités que facilite la diversification linguistique.

- **La troisième** est que la réflexion et l'intervention curriculaire se définissent alors dans la perspective d'une sorte d'éducation langagière générale où on pose que des connaissances linguistiques (**savoirs**) et des capacités langagières (**savoir-faire**) sont, aussi bien que des **savoir – apprendre**, pour partie spécifiques à une langue donnée mais, pour partie aussi, transversaux ou transférables.

Particulièrement – mais pas seulement – entre **langues « voisines »**, des sortes d'osmose de connaissances et de capacités interviennent.

- **savoir une langue**, c'est aussi savoir déjà bien des choses de bien d'autres langues, mais sans toujours savoir qu'on les sait. Apprendre d'autres langues permet généralement d'activer ces connaissances et de les rendre plus conscientes.

Curriculum et variation des objectifs

De ce qui précède, on retiendra que chacun des constituants majeurs et chacune des composantes particulières du modèle proposé peut, si il ou elle est retenu(e) comme objectif privilégié de l'apprentissage, entraîner des choix variés de contenus, de démarches, de moyens pour mener à bien cet apprentissage.

Par exemple, qu'il s'agisse de « savoir-faire » (compétences individuelles du sujet communicateur/apprenant) ou de « composante sociolinguistique » (à l'intérieur de la compétence à communiquer langagièrement) ou de stratégies, ou de compréhension (au chapitre des activités langagières), on a affaire, à chaque fois à des dimensions sur lesquelles un curriculum peut mettre ou non l'accent, qu'il peut poser là comme un objectif, là comme un moyen, là comme un pré requis.

La nature et la hiérarchie des objectifs sur lesquels se focalise l'apprentissage d'une langue peuvent grandement varier selon les contextes, les publics et les niveaux.

Mais aussi, et il faut également y insister, pour un même public, un même contexte, un même niveau, quel que soit par ailleurs le poids des traditions et des appareils scolaires. »

Le Cadre dit aussi

« – que, dans la durée d'un apprentissage d'une langue, y compris en contexte scolaire, il peut y avoir continuité aussi bien que reconfiguration des objectifs et de leur hiérarchie

– que, dans la pluralité linguistique d'un curriculum de langues, il peut y avoir aussi bien similarité que différenciation entre les objectifs et entre les programmes des diverses langues

– que des options assez radicalement différentes les unes des autres sont tout à fait envisageables, chacune pouvant avoir sa propre transparence et sa propre cohérence de choix ».

DONNE DEUX EXEMPLES DE SCENARIOS CURRICULAIRES DIFFERENCIES CONCERNANT L'ECOLE PRIMAIRE :

• Premier scénario

« La première langue étrangère (Lé1) commence au primaire avec, comme visée majeure, de servir un « éveil aux langages », une sensibilisation et une prise de conscience générales de phénomènes langagiers (relation établie avec la langue maternelle, voire d'autres langues présentes dans l'environnement ou la classe).

On opère alors dans une zone d'**objectifs partiels** relevant avant tout des compétences générales individuelles – (découverte ou reconnaissance par l'école de la pluralité des langues et des cultures, préparation au dépassement de l'ethnocentrisme, relativisation mais aussi confirmation de l'identité linguistique et culturelle initiale ; par ailleurs, attention portée au corps et au geste, au sonore, au chant et au rythme, expérience de l'appropriation physique et esthétique de certains éléments d'une langue autre) – et de leur mise en relation à la compétence à communiquer, mais sans qu'il y ait recherche programmée et explicite d'un développement de celle-ci.

• Second scénario

École primaire

La première langue étrangère (Lé1) commence au primaire avec une **concentration sur l'apprentissage d'une communication orale élémentaire et un contenu linguistique nettement prédéfini** (on vise la mise en place d'un début de composante linguistique de base, en particulier pour ce qui est des dimensions phonétiques et syntaxiques, tout en cultivant une interaction orale élémentaire en classe). »

Il semble que la région de Valence ait retenu le second type de curriculum, tout en mettant l'accent sur l'interaction des différentes langues, langues premières et langues étrangères, ainsi que sur des valeurs de tolérance et des techniques d'expression.

2. CRITÈRES À REFLÈTER DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET D'ENSEIGNEMENT

2.1 LE PEC

Le « Proyecto Educativo de Centro » (PEC) constitue la première étape théorique dans la planification de l'établissement scolaire. Il est l'instrument de base de gestion de celui-ci.

Les différents auteurs de l'ouvrage « Del proyecto educativo a la programación de aula » écrivent qu'« Un enseignement de qualité n'est possible que si les membres de la communauté éducative et en particulier les professionnels qui composent le conseil de classe partagent certains critères. ».

Ces critères portent sur les principes didactiques, les stratégies d'organisation, les positions idéologiques. Ils doivent être discutés et partagés afin de garantir la cohérence, la continuité et l'efficacité de la programmation .

Le « Proyecto Educativo de Centro » dont l'équivalent approximatif pourrait être en France le « projet d'établissement » a comme fonction de coordonner l'orientation que veulent donner à l'établissement la direction de l'établissement , les professeurs et les parents d'élèves. Il est le résultat d'un travail de réflexion de l'ensemble des acteurs de la Communauté Éducative (CE). C'est un « contrat » qui engage et unit tous les membres de la CE .Il propose une concrétisation des directives données par les autorités éducatives en les adaptant aux caractéristiques de l'établissement. Il présente les valeurs qui régissent le fonctionnement de l'établissement.

L'identité de l'établissement doit y être définie clairement. Son fonctionnement doit être stable, doit apporter une cohérence dans le travail de l'ensemble des membres de la Communauté Éducative, unifier le travail de tous. La durée d'un projet d'établissement ne correspond pas à une année scolaire. Il convient au contraire qu'il serve de référence pour une période plus longue, tout en apportant d'éventuelles modifications si l'évolution du contexte pousse à le faire.

Une première phase est essentielle avant l'élaboration même du Projet : la définition de l'identité de l'établissement. Une analyse préalable de la législation, du contexte social, économique, culturel est indispensable.

Où se situe l'établissement ? Dans une zone urbaine, rurale ?

D'où viennent les élèves qui y étudient ? Un collège se situant en ville peut accueillir un pourcentage élevé d'élèves provenant de zones rurales, par exemple.

Cet établissement reçoit-il des élèves de différentes classes sociales, de classes sociales défavorisées, de différentes nationalités ?

Le PEC doit être l'instrument dans lequel se trouvent les justifications à des décisions qui doivent être prises dans l'établissement. C'est un cadre de référence.

Il peut s'agir de décisions portant sur le Currículum (Exemples : Comment évaluons-nous ? Sur la base du rendement suffisant ou satisfaisant ?), sur l'organisation et la gestion de l'établissement (Exemples : Les parents vont-ils participer aux différentes réunions de l'établissement ? Quel rôle, en tant que tuteur vais-je avoir avec ce groupe d'élèves ?) , sur des questions plus prosaïques (Exemples : Les élèves devront-ils se mettre en rang pour se déplacer ? Les rapports à remettre aux parents seront-ils donnés par l'intermédiaire des élèves, en main propre ou par courrier ?).

Quels contenus doit enseigner l'établissement ?

On peut partir de plusieurs perspectives, telles que l'épistémologie, la pédagogie, la sociologie, la psychologie pour décider du contenu .Les contenus d'un point de vue sociologique peuvent se classer en trois grands domaines :

-les faits et concepts,

- les procédés,
- les valeurs, normes et attitudes.

L'approche psychologique nous donne des renseignements sur le processus d'apprentissage et les conditions qui le favorisent.

La perspective psycho pédagogique se focalise sur « l'apprentissage significatif », qui est un apprentissage fonctionnel (les nouveaux contenus assimilés serviront à résoudre des problèmes dans des contextes différents).

Dans le cas d'un établissement multiculturel, le Projet d'établissement peut faire référence à l'intérêt d'insister sur le respect et la tolérance vis-à-vis d'autres cultures, attitude sur laquelle le Cadre Européen Commun de Référence met l'accent.

Il peut proposer une concrétisation de ce principe en y intégrant des objectifs tels que la réalisation d'activités extra-scolaires visant la connaissance approfondie d'aspects culturels en relation avec les langues étrangères étudiées (club de danse: les danses folkloriques traditionnelles françaises, atelier chansons..), la création de liens avec d'autres établissements (échange scolaire, contact en tandem sur internet..).

Les directives ont deux fonctions : **rendre explicites les intentions éducatives et servir de guide pour orienter la pratique pédagogique.**

Un premier principe régit toute directive : la nécessité de mettre en adéquation les contenus d'enseignement avec la réalité psychologique des élèves de l'Ecole primaire. Les élèves de 6 à 12 ans se situent dans l'étape évolutive que PIAGET définit comme la fin de la période préparatoire et le début de la pensée formelle. Il faut donc respecter les formes de raisonnement qui caractérisent les élèves selon leur âge.

Il faut adapter les contenus des décrets aux réalités de nos élèves.

Comment peut-on aborder un contenu ? De façon linéaire, en terminant un contenu et en commençant un autre ou bien en spirale, c'est-à-dire en élargissant, approfondissant le contenu pendant toute la scolarité et à différents cycles.

La réalité ne doit pas se découper en différentes disciplines. Nous connaissons la réalité comme un tout global.

L'organisation interne prend en compte :

- Les matériels
- Les espaces
- Le temps
- Les regroupements
- Les ressources humaines

Quelles considérations sont à analyser ? Il s'agit par exemple de considérer la disposition du matériel, du mobilier pour favoriser, stimuler le travail en groupe ou le travail individuel. Considérer le temps c'est veiller à respecter les rythmes d'apprentissage ainsi que le développement cognitif et socio affectif. Certaines tâches se prêtent davantage à des activités individuelles ou collectives, à des regroupements par petits ou grands groupes.

Une cohérence entre les professeurs, un travail en équipe sont nécessaires.

L'organisation des contenus par domaines (les langues par exemple) est le fruit de la construction progressive des sciences ; elle a un fondement épistémologique (origine de la connaissance) alors que **l'organisation par thèmes transversaux** a un fondement sociologique, fruit des besoins et inquiétudes du moment. L'organisation par contenus est plus théorique que celle par les axes transversaux, plus pratique et concrète. L'organisation par contenus a une fonction propédeutique, de préparation à d'autres étapes ultérieures.

Les thèmes transversaux donnent une vue méthodologique plus globalisante des connaissances, cherchent le développement d'attitudes (normes, valeurs).

A travers le thème transversal de l'éducation à la santé, la propreté, par exemple peuvent être abordées les parties du corps. Par l'éducation au consommateur, on peut évoquer les chiffres et les objets courants.

Le Cadre Européen Commun de Référence dit qu' « il apparaît clairement que l'on gagnerait à mettre en place des modules brefs de portée transversale intéressant les différentes langues. De tels modules « translanguages » pourraient notamment porter sur les différentes voies et ressources d'apprentissage, les modes d'exploitation de l'environnement extra-scolaire, les malentendus de la relation interculturelle. Ils renforceraient la cohérence et la transparence d'ensemble des choix curriculaires sous-jacents et contribueraient sans doute à l'économie générale du dispositif.

Multidimensionnalité et modularité apparaissent ainsi comme des **notions-clés** pour une introduction raisonnée de la diversification linguistique dans le curriculum et dans l'évaluation. »

Réflexion sur les méthodes.

- Interdisciplinarité, transdisciplinarité, multidisciplinarité, pluridisciplinarité. Un point de convergence pour tous ces mots : le fait d'adopter une vision globalisante de l'enseignement. L'humanité est passée peu à peu d'une connaissance encyclopédique à une spécialisation ou compartimentation de la connaissance par disciplines, faisant perdre le sens de la totalité. DECROLY souligne l'importance d'adapter la perception globale à la didactique. GIMENO (1988) proposa comme formule intermédiaire entre la globalisation et les disciplines, le travail en modules.

Les méthodologies globalisantes :

- celle de DECROLY axée sur les centres d'intérêt,
- celle de TANN (1990),
- les méthodes par PROJETS supposant la réalisation de quelque chose de concret qui peut être un objet (créer un journal, un livre de chansons, des affiches, un livre de recettes de cuisine..). Cette méthode développe les fonctions cognitives comme la planification et l'organisation des tâches. Cela demande un plus grand travail de coopération et de coordination.
- La méthodologie de recherche : On part de questions à se poser sur le sujet, les élèves expriment ensuite leurs connaissances préalables puis formulent des hypothèses. Ils passent enfin à la réalisation des activités (graphiques, interviews, questionnaires soumis à des experts, visites de lieux tels qu'usines, fermes..) et au travail en ateliers (cahier de notes, journal..).
- Le Jeu est une méthode globalisante très utilisée.

Les différentes tâches consistant à définir les objectifs, contenus, méthodes pédagogiques, ainsi que les critères d'évaluation pour chacun des niveaux, étapes cycles, degrés et aussi les modalités du système éducatif sur lesquelles s'appuie la pratique enseignante traversent plusieurs phases. A la suite du PEC, vient le PCC.

2.2 CRITERES DANS LE PROJET CURRICULAIRE DE L'ETABLISSEMENT PCC.

2.2.1.-QU'EST-CE QUE LE PCC?

Les Administrations éducatives sont chargées de définir le cadre légal dans lequel doit s'élaborer le « Currículum ». C'est le « Diseño Curricular Base » (DCB). Le Projet d'Établissement (PEC) le prend comme référence. Le PEC lui-même servira de cadre de référence pour le Projet d'Enseignement (Proyecto Curricular de Centro, PCC). Le projet d'établissement sert ensuite de base pour réaliser **le projet d'enseignement (curriculaire) de l'établissement** dont la mission sera d'organiser les objectifs et contenus en retenant les aspects prioritaires par domaines.

A partir du Cadre proposé par le PEC, l'équipe enseignante abordera le PCC, en approfondissant et en complétant les aspects pédagogiques auxquels faisait référence le PEC et en gardant comme point de départ les directives élaborées par l'Administration dans le DCB. Les équipes d'enseignants élaboreront des projets d'enseignement (curriculaires) pour l'étape éducative dont elles sont chargées en se référant aux décrets en vigueur et en adaptant ses directives :

- aux caractéristiques des élèves
- à celles de leur établissement
- à celles de leur milieu.

2.2.2.-LES DÉCISIONS À PRENDRE

Les équipes éducatives prendront des **décisions concernant** :

- les aspects à traiter dans chaque cycle
- le découpage en séquences des contenus en fonction des cycles
- la méthodologie
- l'application des critères d'évaluation
- les adaptations curriculaires et leurs implications sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.
- Le matériel qui est mis en jeu.

Les équipes devront déterminer également le processus d'évaluation

- de l'apprentissage des élèves
- des processus d'enseignement.

En bref, le PCC évoque ce qui doit être enseigné et évalué, quand et comment pour chacune des étapes, cycles et niveau existant dans l'établissement.

Dans une étape ultérieure, les équipes de professeurs des écoles devront développer ces projets curriculaires dans des programmations par cycles et domaines de matières.

DEL CARMEN et ZABALA citent les composantes d'un PCC :

-Que faut-il enseigner ?

1- objectifs généraux de l'établissement et des étapes.

Mise en contexte des objectifs généraux du DCB dans la réalité éducative de l'établissement.

2- Objectifs généraux et contenus des domaines de matières.

- Quand faut-il enseigner ?

3- Objectifs généraux des domaines de matières par cycle.

4- Découpage en séquences des contenus.

(Pour chaque domaine de matières, avec prévisions générales sur son organisation et découpage temporel).

- Comment faut-il enseigner ?

5- Options méthodologiques

Critères et options élémentaires concrètes de méthodologie didactique pour tous (ou une partie) les contenus de chaque domaine d'activités correspondant aux cycles.

6- Matériels pédagogiques et ressources didactiques

Critères pour la sélection de ceux-ci dans les différents domaines de matières de chaque cycle.

-Que faut-il évaluer, quand et comment ?

7- Règles, normes d'évaluation

Procédés d'évaluation dans les différents domaines de matières du cycle.

8- Critères et procédés de promotion inter cycles.

2.2.3.- Critères en rapport avec les contenus dans le projet curriculaire de l'établissement.

a) -Critères d'organisation

a)-Un à prendre en compte est celui de la **manière d'organiser les contenus, par disciplines, par une approche interdisciplinaire ou une approche globalisante**

(Centres d'intérêt, projets, recherche sur le milieu..).L'approche globalisante met en relation des connaissances multiples et variées ; l'élève donne davantage de sens à ce qu'il apprend.

Dans les directives ministérielles et régionales, les contenus sont organisés par domaines de connaissance (Éducation physique, Langues étrangères..)

Dans le projet d'enseignement (PCC), l'équipe enseignante peut les réorganiser et les développer en accord avec ses propres critères. Il convient au préalable d'explicitier les critères de sélection.

Il existe trois formes de base d'organisation des contenus :

- **L'organisation par domaines de connaissances.** C'est celle des directives officielles. Ce modèle répond à la structure logique de la science mais ce n'est pas celui à partir duquel les élèves organiseraient leurs connaissances
(GARCÍA J.A ; PALOMO,MD)
- **L'organisation par domaines d'expériences.** Ce que l'on nomme « les axes transversaux » (Éducation Vial, éducation pour la paix..) correspond à ce type d'organisation. Ce n'est pas la science mais la société qui l'a motivé.
- **L'organisation par Unités didactiques globalisées.**

Elle correspond davantage à la programmation didactique du plan annuel.

Différents domaines peuvent intervenir dans une même unité didactique globalisée.

b).-Critères pour l'organisation scolaire

L'organisation scolaire est un autre aspect à prendre en compte dans le PCC.

Il s'agit de décider de

- l'organisation de l'espace (elle doit favoriser la communication)
- du temps (elle dépendra de l'activité, elle ne doit pas être rigide)
- des regroupements des élèves (recherche-t-on le développement d'habiletés individuelles ou d'attitudes de coopération et solidarité ?)
- du type d'activités (elles doivent être motivantes)
- des mesures spécifiques d'attention à la diversité,
- des activités extra scolaires (organismes impliqués, financement, l'approche didactique..)
- de l'équipe enseignante (intégration du travail personnel de chaque professeur dans le cadre général, coordination des activités entre professeurs et entre les cycles et étapes, choix commun de matériels, des critères d'évaluation.)
- de la participation des parents (collaboration des parents avec les tuteurs, participation dans des activités extrascolaires par une collaboration économique ou l'organisation des sorties, dans des activités scolaires telles que des fêtes, des discussions avec les élèves..)
- des relations de l'école avec des services de soutien (quels sont les besoins prioritaires ? Orientation, programmes de prévention ? .Planification des fonctions, activités..)

c.--Critères pour le découpage en séquences

-D'autres critères à prendre en compte sont les **critères d'organisation de l'espace et du temps**. Un accord les concernant est indispensable pour faciliter le travail des enseignants et répondre aux besoins des élèves.

Pour ce qui est du temps :

- Les contenus doivent s'intégrer dans des contextes .Il faut partir de l'entourage immédiat des élèves.
- La globalisation : Les contenus sont liés les uns aux autres.
- Traitement des contenus en spirale ou de façon récurrente .Cela permet de les réactiver et de les approfondir.
- Priorité des contenus en accord avec l'analyse du contexte de l'établissement scolaire et avec ses finalités.
- Prise en considération des connaissances préexistantes des élèves comme point de départ au découpage en séquences de contenus.
- Respect de la cohérence.

d.- **Critères méthodologiques**

La méthodologie se définit comme « l'ensemble de normes et décisions qui organisent de manière globale l'action didactique dans la salle de cours. » (GARCÍA –PALOMO).

- On remarque que l'Administration se contente d'orientations générales. L'autonomie de l'équipe enseignante est donc importante pour définir des critères méthodologiques.

Deux grandes modèles existent : un modèle qui vise essentiellement l'enseignement de **contenus conceptuels** et d'autres qui se focalisent sur des **contenus liés aux procédés et attitudes**.

Le DCB introduit des contenus de différents types. De nombreuses activités à réaliser que l'on considèrerait jusqu'à maintenant comme des options méthodologiques

(L'observation directe, la réalisation de projets, le travail en groupe.) sont devenues des objectifs d'apprentissage.

Le DCB propose une conception constructiviste de l'enseignement/apprentissage, c'est-à-dire axée sur la façon dont on apprend, les stratégies d'apprentissage.

Cette conception constructiviste et l'idée d'apprentissage significatif servent de références pour établir les normes méthodologiques.

Les décisions concernent les aspects suivants: Principes Méthodologiques, Relations de Communication, Moyens et Ressources Didactiques, Organisation Scolaire.

Les principes méthodologiques peuvent être liés par exemple à un apprentissage significatif, fonctionnel.

Les contenus peuvent être compartimentés ou en relation les uns avec les autres.

Il peut s'agir de méthodes de type structural, global

Le PCC aborde ces principes en mettant des priorités, en les orientant et en les adaptant aux caractéristiques de l'établissement.

En ce qui concerne **les relations de communication**, il s'agit pour le PEC de définir des critères clairs concernant les relations professeurs -élèves (respect,non autoritarisme..), l'interaction entre égaux (modèle dialogue –délibération , différenciation des tâches, individualiste..), les contextes de communication (organisation scolaire en fonction de sa finalité en ateliers, projets..., regroupements par classe ou groupes).

e.-Critères de sélection des moyens didactiques

Il est important d'établir des **critères de sélection des moyens et ressources didactiques** pour le choix de matériels. Ceux existant sur le marché offrent des visions distinctes. Il s'agira de chercher le matériel le plus adapté par ses objectifs, découpage en séquences, propositions méthodologiques aux caractéristiques de l'établissement

. Les moyens que l'on doit préférer sont ceux qui :

- présentent des faits et données objectives, plutôt que des opinions et jugements de valeur. Ces données peuvent être mises en rapport avec la réalité.
- Sont ouverts.
- Favorisent la fantaisie, l'aspect ludique et imaginaire.
- S'adaptent le mieux aux projets d'enseignement de l'établissement.

f.-CRITÈRES D'ÉVALUATION

La notion d'évaluation dépend de la méthode ou de l'approche choisie car les pratiques de l'évaluation sont inséparables des pratiques pédagogiques.

Pour ce qui est de l'évaluation (sujet), deux éléments sont à considérer: le processus d'enseignement /apprentissage qui se déroule dans la salle de classe (professeur, groupe classe, élèves et moyens) et le degré d'apprentissage de chaque élève.

Cela implique de réaliser une évaluation initiale, une formative et une sommative.

Ces présupposés permettront d'établir des critères afin de reconnaître les types et degrés d'apprentissage des contenus pour chaque domaine dans chaque cycle.

L'équipe enseignante doit également réfléchir aux moyens de transmettre l'information relative à l'évaluation en tenant compte de la diversité des destinataires et de son incidence possible sur le processus d'apprentissage.

- **Critères d'évaluation par cycles.**

Ils doivent :

- faire référence aux capacités exprimées par les objectifs,
- traiter conjointement les différents types de contenus, les conceptuels, les procéduriers et ceux liés aux attitudes.
- ils ne doivent pas s'utiliser pour sélectionner et grouper les élèves.
- avoir une graduation pour montrer les différentes étapes vers le critère général.
- se référer non seulement aux processus d'apprentissage mais aussi d'enseignement.

-**Critères concernant les instruments d'évaluation**

Quels instruments utiliser (contrôle, l'observation systématique ou non, l'entretien, les questionnaires, le journal du professeur ou des élèves, les dossiers, l'étude de cas..) ?

Comment et quand les utiliser?

- **Critères de passage en classe supérieure et redoublement**

Ils sont en relation avec différents domaines :

- le domaine familial (il convient de tenir compte de l'opinion de la famille, de son acceptation ou non de la décision, donc des répercussions sur la famille),
- la psychologie (préjudice de la décision de redoublement sur la motivation et l'estime de soi),
- Le domaine sociologique (en quoi un redoublement peut-il avoir des répercussions sur l'intégration dans le groupe classe ?)
- La pédagogie (à quel moment est-il préférable de proposer le passage ou le redoublement ? Pour quel cycle ? .Proposition de soutiens aux élèves. Acquisition ou non de telle capacité ou compétence...).

3. CONCLUSION

Après avoir considéré le rôle attribué au domaine des langues étrangères dans les directives de l'Administration et les répercussions directes sur l'élaboration du projet d'établissement et du projet d'enseignement, nous pouvons dégager l'idée que **l'approche communicative** et actionnelle est au cœur des trois niveaux curriculaires.

Il est évident que l'approche communicative a des conséquences sur le choix des objectifs, contenus et critères d'évaluation qui sont les fils conducteurs de chaque niveau de réflexion.

On remarque que les trois étapes de réflexion soulignent la contribution de l'enseignement des langues aux objectifs généraux de l'école primaire ainsi que plus largement aux objectifs éducatifs généraux. En effet, apprendre une langue sert à communiquer donc socialiser, relativiser nos normes et valeurs donc apprendre des valeurs de respect et tolérance, valeurs prônées par l'Union Européenne.

Il incombe au professeur dans sa classe au milieu de ses élèves de concrétiser toutes ces données évoquées au cours des trois phases, de les adapter à ses élèves et au contexte. C'est ce que nous évoquerons dans le thème suivant.

BIBLIOGRAPHIE :

-ÁLVAREZ MÉNDEZ, J .M. « Didáctica, currículo y evaluación: ensayos sobre cuestiones didácticas".Barcelona.Alamex.1987.

-ANTÚNEZ S, DEL CARMEN L. M, IMBERNÓN F, PARCERISA A ,ZABALA A.

"Del proyecto educativo a la programación de aula".Editions Graó. Barcelona. 1997
Dixième édition.

-CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES. Conseil de l'Europe. 2001.

- COLL , C. "Diseño curricular base y proyectos curriculares", Cuadernos de pedagogía. Número 168.

-DEL CARMEN,L. "El currículum en el centro educativo".Barcelona.Horsori/ICE UB.1991.

-IBAÑEZ SANDÍN C. "El proyecto de Educación infantil y su práctica en el aula".Ed La Muralla.Madrid.2000.

- MARTÍNEZ BONAFÉ,J. "Proyectos curriculares y práctica docente".Diada.Sevilla.1991.

-MENCHEN,F. " El proyecto curricular del centro".Proyectos y gestión educativa.Iris 5 Internacional.Madrid.1992.

-TANN ,C.S. " Diseño y desarrollo de unidades didácticas en la escuela primaria". Madrid.Morata/MEC.1990.

-ZABALA,A « Los materiales curriculares » dans DEL CARMEN « La elaboración del currículum en el centroeducativo".Barcelona . Horsori.1991.